

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



\*08055594\*

|                                                     |        |
|-----------------------------------------------------|--------|
| Déposé au greffe du Tribunal<br>de Commerce d'Eupen |        |
| 03-04-2008                                          |        |
| po<br>le C. n. l.                                   | Greffe |

0896 948 706

**EUTOMATION-SCANSYS**

Société privée à responsabilité limitée

rue de l'Industrie, 28 b à 4700 Eupen

**Constitution**

D'un acte du 31 mars 2008 du notaire Renaud LILIEN, à la résidence d'Eupen, enregistré, il résulte que la société de droit néerlandais « MANDERS INDUSTRIES B.V. » ayant son siège à 5800 GA Venray (Pays-Bas), immatriculée au registre de commerce de Limburg Noord sous le numéro 12036224 et la société de droit néerlandais « L. MANDERS HOLDING B.V. » ayant son siège à 5800 GA Venray (Pays-Bas), immatriculée au registre de commerce de Limburg Noord sous le numéro 12022189, agissant en leur qualité d'actionnaires représentant l'intégralité du capital de la société anonyme « EUPEN AUTOMATION » en abrégé « EUTOMATION » ayant son siège social à Eupen, rue de l'Industrie 28 B, numéro d'entreprise 428.141.865, ont constitué une société aux caractéristiques suivantes :

forme et dénomination. société privée à responsabilité limitée sous la dénomination de « EUTOMATION-SCANSYS »

Siège. Eupen, rue de l'Industrie 28 B

Objet.

La société a pour objet, directement ou indirectement

- 1) Pour son propre compte pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement :
  - a) au commerce en général en ce compris la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, l'entreposage, la distribution, la location, la réparation, l'étude, la production, l'élaboration, la fabrication, l'entretien, le financement, le courtage et la représentation commerciale de tous biens généralement quelconques et notamment de tous procédés, équipements, outillages et accessoires intéressant la robotique et l'automatisation, d'appareils et de machines, notamment de contrôle et d'assemblage, pour l'industrie, l'électromécanique et la métallurgie et de tous outillages, machines et matériels se rapportant aux activités définies ci-dessus,-
  - b) à toutes prestations de services et tous mandats sous forme d'études, d'organisation, d'expertises, d'actes techniques, de conseils et d'avis financiers, techniques, commerciaux, administratifs au sens le plus large du terme et la fourniture d'études de marchés et d'organisation en matière financière, commerciale ou technique dans tous domaines rentrant dans son objet social,-
  - c) à la fourniture de tous travaux administratifs et de secrétariat, la facturation pour compte de tiers,-
  - d) de concevoir, d'étudier, de promouvoir, de développer, de gérer, d'analyser, de réaliser et de mettre en place tous projets et systèmes informatiques, bureautiques et tout ce qui s'y rapporte ainsi que la commercialisation de programmes informatiques développés par des tiers,-
  - e) d'effectuer des études notamment de marchés, de programmer et mettre en route des systèmes d'organisation, de vente et de publicité, l'organisation de séminaires, le marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprise,-
  - f) d'exécuter tous mandats d'administrateur, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet social,-

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/04/2008 - Annexes du Moniteur belge

Akte van

Akte van

 Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter la personne morale en l'égard des tiers

Akte van

Nom et signature

- g) le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, know-how et d'actifs immobiliers,-
  - h) la recherche, le développement, la production, la promotion ou la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leurs applications,-
  - i) à contribuer à la constitution et au développement de sociétés par voie d'apports ou d'investissements généralement quelconques, en acceptant des mandats d'administrateur et en gérant ses participations. La gestion des participations comprend notamment toutes les activités de conseil et d'assistance en matière de stratégie et de gestion d'entreprise
- 2) pour son propre compte, toutes activités et opérations se rapportant
- a) au transport national et international au sens large et notamment de tous produits et matériel rentrant dans son objet social et de tous articles similaires et/ou connexes,-
  - b) à la constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier et la location-financement de biens meubles et/ou immeubles aux tiers, notamment l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens meubles et/ou immeubles, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens meubles et/ou immeubles

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en favoriser le développement ou en faciliter la réalisation, notamment, sans que la désignation soit limitative, acquérir, prendre ou donner à bail, aliéner tous immeubles, développer, acheter, vendre, prendre ou octroyer des licences, des brevets, know-how et des actifs immobiliers apparentés. Elle pourra s'intéresser par toutes voies, et notamment par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'achat de titres, d'intervention technique ou par tout autre mode, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits éventuels

Elle pourra réaliser son objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées

Capital 259.700,62 € représenté par 33.259 parts nominatives sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées

Gérance La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non. S'il y a plusieurs gérants, chaque gérant pourra engager seul la société par sa signature. La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social et représenter la société à l'égard des tiers ou en justice.

Monsieur Lodewijk Martinus Lambertus MANDERS, demeurant à 5809 ET Leunen (Pays-Bas), Laagbeekseweg 7 a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée. Son mandat est gratuit et il n'a pas la qualité de gérant statutaire

Assemblée générale se tient annuellement au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 17 heures pour la première fois en 2009. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un mandataire ayant lui-même le droit de vote.

exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 31 mars 2008 pour se clôturer le 31 décembre 2008. Il est toutefois précisé que toutes les opérations accomplies en partie par la société partiellement scindée et se rapportant aux éléments actifs et passifs transférés dans la présente société sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la présente société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Répartition du bénéfice : Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est mis à la disposition de l'assemblée générale qui en détermine l'affectation.

Souscription et libération du capital :

L'assemblée générale en date du 31 mars 2008 de la société anonyme « EUPEN AUTOMATION » en abrégé « EUTOMATION » ayant son siège social à Eupen, rue de l'Industrie 28 B, numéro d'entreprise 428.141 865, a décidé d'apporter sa branche d'activité « exploitation commerciale » à la présente société à constituer, et ce sans dissolution de la société scindée.

Les éléments actifs et passifs transférés représentent un actif net d'un montant de 362 745,34 € dont 259 700,62 € de capital. Les actifs et passifs qui demeurent dans la société partiellement scindée représentent un actif net d'un montant de 155 215,11 € dont 111.123,31 € de capital.

Les éléments d'actif et de passif et les éléments des capitaux propres de la société partiellement scindée relatifs à la branche d'activité transférée, seront repris dans la comptabilité de la présente société à la valeur pour laquelle ils figurent dans les comptes de la société partiellement scindée au 31 décembre 2007.

Le transfert de patrimoine, qui a lieu par voie de cession à titre universel, comprend tous les contrats et activités en cours, les autorisations et reconnaissances, l'organisation commerciale, la comptabilité, la clientèle, en un mot, tous les éléments matériels et immatériels qui appartiennent à la société partiellement scindée qui sont liés à la branche d'activité transférée. La présente société bénéficie des avantages, supporte les charges de toutes conventions en cours, exécute tous accords, engagements, garanties que la société partiellement scindée aurait pu conclure ou consentir avec tous tiers ou son personnel au sujet de la branche transférée. Ces engagements sont transférés à la présente société sans que ne doive être remplie aucune autre formalité que la publicité prescrite par la loi de la présente décision, pour que le transfert soit opposable aux tiers.

En rémunération de cet apport évalué à 259.700,62 €, il est attribué aux actionnaires de la société partiellement scindée 33 259 parts entièrement libérées de la présente société, c'est-à-dire dans la proportion d'une part de la nouvelle société par action de la société partiellement scindée. Les 33.259 parts se répartissent en conséquence à concurrence de 33 258 parts pour la société « MANDERS INDUSTRIES B.V. » prénommée et une part pour la société « L. MANDERS HOLDING B.V. » prénommée.

#### Projet de scission et rapports

Le projet de scission partielle, approuvé par les constituants, a été établi le 11 février 2008 et déposé au greffe du tribunal de commerce d'Eupen le 18 février suivant, mention de ce dépôt étant publiée aux annexes du Moniteur belge du 27 février suivant, numéro 31908. Les comparants ont renoncé à l'application des articles 745, 746 et 748 du code des sociétés concernant l'établissement de rapports et leur communication.

Le rapport du réviseur d'entreprises, relatif à l'apport en nature, conclut dans les termes suivants :

« Les apports en nature effectués en constitution de la S.P.R.L. EUTOMATION-SCANSYS se composent d'un ensemble d'éléments d'actif et de passif appartenant à la S.A. EUPEN AUTOMATION à scinder, apportés dans le cadre de la scission de cette société.

Ces apports en nature, plus amplement décrits dans le présent rapport, sont effectués avec effet au 31 décembre 2007 et sont valorisés à un montant net de 362 745,34 EUR.

Il convient de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération.

En conclusion de nos travaux de contrôle effectués sur base des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apports en nature, nous sommes d'avis que :

1. la description des apports en constitution de la S.P.R.L. EUTOMATION-SCANSYS répond à suffisance à des conditions normales de précision et de clarté. Toutefois, compte tenu de la date à laquelle la présente mission nous a été confiée, il ne nous a pas été possible de vérifier l'inventaire physique du stock et des commandes en cours d'exécution à la date du 31 décembre 2007 de sorte que nous ne pouvons nous prononcer sur la consistance de ces éléments à cette date. Cette réserve porte sur un montant de 1.900 963,84 EUR.

2. les modes d'évaluation des biens apportés sont conformes aux dispositions légales prévalant en matière de scission. Sous réserve de la remarque formulée au point 1. ci-dessus, la valeur globale des apports en nature nous paraît consistante et correspond au moins au prix comptable des 33 259 parts sociales à émettre en contrepartie;

**Volet B - Suite**

3 la rémunération attribuée en contrepartie des apports consistera en la création de 33 259 parts sociales sans désignation de valeur nominale qui seront attribuées aux actionnaires de la société scindée. Ces parts nouvelles, entièrement libérées, seront attribuées aux actionnaires de la S.A. EUPEN AUTOMATION, dans la proportion de leur participation au capital de cette dernière ; il n'y a pas d'autre avantage attribué dans le cadre de cette opération.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de la S.A. EUPEN AUTOMATION à scinder de confirmer par un vote exprès unanime la renonciation, conformément aux dispositions de l'article 749 du Code des Sociétés, à l'application des articles 745, 746 et 748 du Code des Sociétés et donc à l'établissement des rapports y visés.

Herve (Battice), le 27 mars 2008, BDO Atrio Réviseurs d'entreprises Soc. Civ. SCRL Représenté par André Kulesse, Réviseur d'entreprises pour Félix FANK, Réviseur d'entreprises absent à la signature ».

Constatation : Suite à la constitution de la présente société, la scission partielle de la société EUPEN AUTOMATION a été réalisée, la réduction de capital corrélative et les autres résolutions de l'assemblée de ladite société tenue ce jour sont devenues définitives.

Pour extrait analytique conforme

Notaire Renaud Lilien

Déposé en même temps : expédition, rapport du réviseur d'entreprises